

Après les feux de juillet 2026 à Fontainebleau : quel avenir pour le massif forestier ?

Recommandations du Comité français de l'UICN

« Nos délicieux déserts de Fontainebleau » Henri IV

Ne pourrions-nous pas faire nôtre l'appel de George Sand : *« En attendant que l'humanité s'éclaire et se ravise, gardons nos forêts, respectons nos grands arbres, et, s'il faut que ce soit au nom de l'art, si cette considération est encore de quelque poids par le temps de ruralité réaliste qui court, écoutons et secondons nos vaillants artistes ; mais nous tous, protestons aussi, au nom de notre propre droit et forts de notre propre valeur, contre des mesures d'abrutissement et d'insanité. Je sais bien que beaucoup disent : « Après nous la fin du monde ! » C'est le plus hideux et le plus funeste blasphème que l'homme puisse proférer. C'est la formule de sa démission d'homme, car c'est la rupture du lien qui unit les générations et qui les rend solidaires les unes des autres ».*

« Il faut absolument sauver la forêt de Fontainebleau... Un arbre est un édifice, une forêt est une cité, et entre toutes les forêts, la forêt de Fontainebleau est un monument. Ce que les siècles ont construit, les hommes ne doivent pas le détruire. » C'est en ces termes que Victor Hugo adhère le 7 décembre 1872 au comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau.

« L'homme primitif, doit lutter avec la forêt qui abrite des animaux hostiles, et qui lui faut partiellement défricher pour assurer sa subsistance ; l'homme civilisé, au contraire, désire garder intacts certains aspects de forêt qui frappe son imagination ou ses sens. De là vient le goût qui porte nos contemporains vers les séries artistiques. Pour le peintre, pour le poète, pour le promeneur, c'est un des plus beaux spectacles de la nature, que la contemplation d'un site forestier échappant en quelque sorte à la loi économique pour retourner, au moins dans une certaine mesure, à la loi naturelle. Puis un autre élément intervient dans ce goût des grands arbres, c'est la notion du temps qu'il faut pour les amener à ce point de perfection tant qu'il paraît si long par rapport à la brièveté de la vie humaine. Il est à souhaiter que chez toutes les nations, et beaucoup d'entre elles l'on déjà compris, la forêt ne soit pas considérée seulement sous un aspect utilitaire et qu'il soit établi dès maintenant des séries artistiques dans les régions les plus pittoresques. ». Albert Granger, Conservateur des Forêts, 2^{ème} Congrès Mondial de la Nature à Paris en 1931.

« Fièvre est cette forêt dans sa beauté tranquille » Alfred de Musset

RÉSUMÉ :

Les feux de juillet 2026 ont impacté 2000 hectares soit environ 10% du massif forestier de Fontainebleau et des Trois-Pignons. S'il y a toujours eu des feux au sein du massif, les incendies récents mettent en évidence sa vulnérabilité face à des événements particulièrement intenses.

Les causes sont aujourd'hui clairement identifiées :

- Les causes directes des différents départs de feux à Fontainebleau cet été sont d'origines humaines (accidentelles et criminelles).

Parmi les facteurs aggravants :

- le dérèglement climatique dont l'intensité va, selon les prévisions concordantes des experts, augmenter à court et moyen termes ;
- la présence importante de peuplements dominés par le Pin sylvestre dans certains secteurs du massif constitue un des facteurs majeurs à prendre en compte dans l'analyse du comportement des incendies ;
- l'urbanisation en bordure de la forêt mal maîtrisée dans le passé et pour l'avenir ;
- la gestion de l'accessibilité et des usages du massif qui doit désormais mieux intégrer l'évolution du climat et l'augmentation du risque incendie ;
- le manque des moyens de prévention, surveillance et lutte des services de l'Office National des Forêts (ONF) et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), notamment face à des feux majeurs et à leurs conséquences sur les écosystèmes forestiers.

Face à ces constats et menaces, le Comité français de l'UICN formule les 17 recommandations suivantes :

Pour une restauration des écosystèmes après incendie

1. Poser le bon diagnostic dans le cadre d'un objectif de gestion soutenable
2. Préserver les sols : un enjeu majeur
3. Privilégier la régénération naturelle
4. Limiter drastiquement la place du Pin sylvestre
5. Mettre en place un dispositif performant pour le sauvetage des animaux blessés par le feu.
6. Etudier l'impact du feu sur les milieux humides
7. Préserver les abris gravés
8. Rester vigilant quant au faux débat « Climat *versus* Biodiversité »

Pour diminuer les risques d'incendie et limiter leurs impacts dans le massif forestier de Fontainebleau

9. Réduire les facteurs aggravants la sensibilité du massif à l'incendie
10. Consolider la stratégie intégrée de prévention du risque incendie à l'échelle du Massif de Fontainebleau
11. Adapter les dispositifs de coupure de combustible à Fontainebleau
12. Gérer la fréquentation du public lors des épisodes de risque incendie
13. Augmenter la superficie des Réserves Biologiques Intégrales
14. Utiliser l'incendie de juillet 2026 pour innover en matière de gestion

15. Augmenter les moyens du gestionnaire et des services de Défense des Forêts Contre les Incendies
16. Favoriser la concertation et la communication
17. Mettre en place un observatoire de la résilience de la forêt suite aux incendies

Pour être performantes, les recommandations formulées dans ce document ne sont pas à prendre en compte individuellement mais doivent être mises en œuvre de façon complémentaire et interdépendante. Par ailleurs, elles doivent être mises en œuvre rapidement, afin de ne pas compromettre le projet de classement de la forêt de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'Humanité (classement UNESCO).



La cabane du charbon de bois dans la Forêt de Fontainebleau – Théodore Rousseau (1855)

PRÉAMBULE

A la question « pourquoi le Comité français de l'UICN s'intéresse-t-il particulièrement à la Forêt de Fontainebleau alors que les feux ont ravagé des forêts aux quatre coins du territoire hexagonal et sur des superficies beaucoup plus importantes notamment en Gironde et dans le Var ? », nous répondons que le Comité français de l'UICN s'intéresse à toutes les forêts et est préoccupée par l'impact des incendies de forêts dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer (Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte notamment), mais que la forêt de Fontainebleau constitue un cas particulier pour les raisons suivantes :

- La création de séries artistiques par un décret de Napoléon III en 1861 à la suite d'une forte mobilisation des peintres dit de « l'école de Barbizon » constitue la première expérience « moderne » de protection d'espaces naturels au Monde, soit 19 ans avant la création du Parc National de Yellowstone aux Etats-Unis.
- L'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UICN, alors UIPN) a été créée en 1948 à Fontainebleau. Le 12 septembre 1953, le directeur du Muséum National

d'Histoire Naturelle de Paris, Roger Heim, également premier vice-président de l'UICN et membre de l'ANVL, demande qu'un texte législatif proclame "La forêt de Fontainebleau Parc National". Le 50^{ème} anniversaire de l'UICN a également été célébré à Fontainebleau et la Réserve de Biosphère de l'UNESCO a été créée à cette occasion, à la suite d'une proposition des professeurs du Muséum Jean Dorst et Patrick Blandin dans un rapport sollicité par l'ONF (1990).

- Une motion a été prise pour soutenir [l'inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'humanité](#) lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN en octobre 2025. Cela vise à étendre l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité du Château de Fontainebleau et de ses jardins à la Forêt éponyme (procédure en cours).
- La forêt de Fontainebleau bénéficie d'un nombre de mesures de protection important : Site classé, Forêt de Protection, site Natura 2000, Label « Forêt d'exception », Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, présence également de nombreuses Réserves Biologiques Intégrales et Dirigées, mettant en évidence la richesse exceptionnelle de ses paysages, de sa faune et de sa flore et son importance en tant que « poumon vert » de l'Ile-de-France.

Pour la recherche d'une nouvelle trajectoire pour la forêt de Fontainebleau, le Comité français de l'UICN se fonde sur son Manifeste éthique « L'avenir du vivant – Nos valeurs pour l'action » qui offre des fondements éthiques puissants. La forêt de Fontainebleau a une **valeur de mémoire** : mémoire géologique, mémoire écologique, mémoire humaine avec ses dimensions historique, artistique, culturelle au sens large. Elle a également une **valeur d'existence** forte, par sa biodiversité, en termes d'écosystèmes, de flore, de fonge et de faune, un rôle sociétal majeur par son attractivité (avec les paradoxes que cela implique). Et elle a enfin une **valeur d'avenir** : conserver pour le long terme ses richesses écologiques et biologiques héritées d'une longue histoire entremêlant intimement processus naturels et activités humaines, conserver un espace de vie sauvage au cœur d'une région intensément urbaine et pourtant encore rurale, être un lieu d'avenir pour rendre possible des **nouvelles façons d'interagir** avec le monde vivant, dans la perspective d'un « **mieux vivre ensemble** » contribuant au **mieux-être** d'humains vivant dans des contextes urbanisés, à condition **d'habiter autrement**, dans et autour de la forêt.

Après avoir établi un certain nombre de faits et de constats dans la première partie de ce document, la seconde et la troisième partie de ce travail formulent des recommandations susceptibles de favoriser la résilience de la forêt de Fontainebleau face aux incendies dont les experts prévoient l'augmentation tant dans leur nombre, que dans leur intensité, dans le contexte du dérèglement climatique majeur en cours.

Plaçant l'action dans un contexte sociétal visant à « interagir autrement » avec le vivant et « habiter autrement » avec lui dans les territoires, les constats et recommandations qui figurent dans le présent document visent, en priorité, à assurer la résilience écologique, les fonctions et services écosystémiques et la préservation de la biodiversité remarquable du Massif de Fontainebleau.

[Nota Bene : Les auteurs/autrices de cette note représentant.e.s de membres du Comité français de l'UICN et/ou expert.e.s dans les commissions et groupes de travail du Comité ont souhaité que ce document soit bref, ce qui implique la concision de certains développements. A l'issue de cette note figurent un certain nombre de références dont la lecture permettra d'éclairer les propositions formulées. Par ailleurs, figurent dans trois annexes, afin de ne pas alourdir le texte, un travail d'analyse de la progression de l'incendie ainsi que des cartes permettant d'étayer le propos. Les éléments exposés dans ce document font l'objet d'un](#)

consensus parmi les expert.e.s qui y ont été associé.e.s. Cela n'exclue toutefois pas des divergences de points de vue sur des points particuliers.

Citation recommandée : UICN Comité français (2026) - *Après les feux de juillet 2026 à Fontainebleau : quel avenir pour le massif forestier ?* Recommandations du Comité français de l'UICN, 29 pages.

I - LES FAITS ET LES CONSTATS

Durant l'été 2026, plus de 2000 hectares ont été incendiés dans le Massif de Fontainebleau et notamment dans la forêt des Trois-Pignons. La proximité de l'agglomération parisienne a assuré à cette catastrophe sans précédent une médiatisation très importante. Celle-ci a conduit à des informations souvent tronquées et parfois fausses.

Il y a donc lieu de rétablir certains faits :

De nombreux feux importants depuis des siècles

On a pu entendre et lire que ce feu était historiquement le plus important à Fontainebleau, or il y a toujours eu des feux en Forêt de Fontainebleau, et certains très importants (Benailly, 2026). Les sols sableux et très perméables de ce massif ne retiennent pas l'eau. Dans les secteurs de platières et de chaos rocheux, où se développent landes à bouleau et à callune, des incendies se sont régulièrement développés. De tous temps, les carriers, bûcherons, bergers, dont beaucoup vivaient en forêt, allumaient de nombreux feux dont ils perdaient parfois le contrôle. C'est ainsi qu'en septembre 1726 les gorges de Franchard et celles d'Apremont furent dévastées par un feu qui brûla pendant huit jours.

La présence du Pin Sylvestre à Fontainebleau a été notablement renforcée par les forestiers au 19^{ème} siècle dans les zones non boisées après l'introduction par Lemonnier de graines sélectionnées en provenance de Riga. Au XIX^e siècle l'introduction du Pin sylvestre dans de nombreux secteurs de la forêt aggrava les risques, accentués, en outre, par la traversée du massif par les trains Paris-Lyon-Marseille dont les escarbilles des locomotives à vapeur propageaient facilement le feu. Après la première guerre mondiale, une forte augmentation du nombre de visiteurs a été à l'origine de très nombreux incendies (par exemple 165 départs de feu en 1976, année de grande sécheresse), dont certains ont été catastrophiques. Le plus important en 1955 a ravagé une nouvelle fois 450 ha dans les gorges d'Apremont. A la fin de la seconde guerre mondiale, des feux ont été volontairement allumés par les nazis dans la forêt des Trois-Pignons pour en déloger les maquisards qui s'y étaient cachés.

Enfin, il paraît nécessaire d'introduire une clarification sémantique : si l'incendie de juillet 2026 à Fontainebleau a été dramatique, il ne peut pas être qualifié de « méga-feu » comme cela a été le cas sur de nombreux médias. Ce terme devrait être réservé aux feux récents intervenus en Australie ou en Californie et, dans une certaine mesure, aux feux girondins et landais de 2022 et 2026, avec notamment l'apparition de pyrocumulonimbus (orage de feu). Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un événement majeur à l'échelle du massif et que selon la formule utilisée par un responsable du SDIS 77 « il y aura un avant et un après ce feu ».

Une augmentation récente du nombre des incendies et de leur intensité

Au cours de la dernière décennie, on constate annuellement en moyenne 30 départs de feux, la plupart dépassant très rarement quelques hectares (moins de 10 ha pour les plus importants). Cette situation résulte de la politique des services de lutte contre les incendies qui est d'intervenir très rapidement dès les premières flammes. Par ailleurs, il faut noter une augmentation significative des moyens de prévention et de lutte, de même que des exercices pour anticiper une situation de crise. C'est pourquoi, par exemple, la possibilité pour des Canadiens d'écoper dans la Seine avait été étudiée en 2016. Plus récemment, les exercices de grande ampleur « INFERNO », organisés en 2025 et 2026 et mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, ont permis de renforcer la préparation collective face à un incendie majeur. Toutefois, les incendies de juillet 2026 invitent à s'interroger sur l'adéquation des dispositifs de prévention et de lutte face à des événements d'une ampleur exceptionnelle. Malgré le renforcement des moyens engagés ces dernières années et l'amélioration de la préparation opérationnelle, cet épisode a mis en évidence les difficultés que peut poser un incendie majeur

dans un massif particulièrement sensible. Il souligne également l'importance de disposer de capacités d'intervention suffisantes et mobilisables dans la durée, notamment dans un contexte où plusieurs feux importants peuvent survenir simultanément sur le territoire national. De surcroît, les conditions météorologiques extrêmes ont rendu ces feux immaîtrisables pendant de nombreuses heures.

Ces constats rendent d'autant plus nécessaire une lecture attentive des recommandations qui figurent dans le présent document d'autant que, pour beaucoup, elles n'engendrent pas des coûts démesurés. Elles visent à favoriser une action collective et volontaire pour la conservation durable de la forêt de Fontainebleau.

Le dérèglement climatique : cause essentielle de l'augmentation des incendies.

Le dérèglement climatique augmente de façon drastique les conséquences des feux, leur ampleur et leur récurrence. Pour caractériser cette période, certains auteurs évoquent le terme de « pyrocène ». Bien que les conséquences étaient prévisibles et aient été anticipées par l'ensemble de la communauté scientifique locale, régionale, nationale et internationale, elles n'ont malheureusement pas été suffisamment prises en compte par les décideurs. Le caractère criminel de ces incendies ne doit pas masquer que les conséquences du dérèglement climatique et leur ampleur auraient dû être davantage anticipées.

Une analyse du groupe World Weather Attribution (WWA) réalisée en 2026, en collaboration avec des chercheurs de l'INRAE, révèle que le changement climatique d'origine humaine a rendu au moins deux fois plus probable en France, et au moins vingt fois plus probable en Espagne, les feux de forêts ; les conditions météorologiques extrêmes ayant alimenté les récents incendies destructeurs. *« Les incendies de forêt de 2026 en France et en Espagne illustrent la manière dont l'exposition croissante des populations, l'évolution de l'occupation des sols et le comportement extrême des feux aggravent les conséquences des incendies dans le sud-ouest de l'Europe. La croissance démographique et l'extension de l'urbanisation vers les zones d'interface forêt-habitat ont accru le nombre de personnes exposées aux risques, tandis que la survenue des incendies en pleine saison touristique a davantage compliqué les évacuations dans les zones touchées ».*

Les changements en cours, climatiques ou globaux, s'accroissent et s'emballent, comme l'avaient prévu les experts de ces questions, notamment le Groupe d'Expert.e.s Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et les expert.e.s de la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES). Les événements climatiques, notamment les canicules, que certains considèrent aujourd'hui comme exceptionnels, seront la norme dès demain. *« Chaque année, les risques liés au changement climatique deviennent moins hypothétiques et plus brutaux »*, assurait en décembre dernier Friederike Otto, professeure de sciences climatiques et cofondatrice du WWA.

A l'échelle régionale, les prévisions du Groupe Régional d'Expertise sur le Changement climatique et la transition écologique en Île-de-France (GREC) ne laissent aucun doute sur cette question.

Face à ces constats, la condamnation des pyromanes comme des incendiaires ne résoudra pas le problème à elle seule. Fontainebleau, comme toutes les forêts situées au nord de la Loire, se rapproche maintenant d'un climat de type méditerranéen. Comme évoqué plus haut, il ne peut s'agir d'une réelle surprise car de nombreux paramètres permettaient de l'envisager. En revanche, les échéances imaginées par les prévisionnistes se sont singulièrement raccourcies. Ce constat implique la mise en place de mesures de fond, déjà connues pour la plupart, mais dont l'application a été différée pour de multiples raisons dont l'impopularité

présumée de certaines d'entre-elles. En tout état de cause, il ne s'agit plus ici d'évoquer des questions de confort et de bien-être. La question qui est en cause, à Fontainebleau comme ailleurs, est celle de l'habitabilité de la planète (Morizot & Neyret, 2026), précisément celle d'habiter autrement la Terre avec des projets de territoire visant de nouvelles façons d'organiser la vie des humains et des autres vivants (Manifeste éthique du Comité français de l'UICN). Elle implique des choix qui impacteront fortement l'avenir de la gestion et de la fréquentation de la Forêt de Fontainebleau et des territoires contigus.

Une urbanisation mal maîtrisée à l'intérieur et aux abords de la forêt

Au fil du temps, des maisons ont été construites au sein ou en lisière de la forêt. Cette urbanisation n'est pas que passée, elle se poursuit : on construit encore ou on envisage de le faire. Il existe des projets d'urbanisme qui prévoient des constructions aux marges de la forêt de Fontainebleau, cela est visible notamment dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau. Au-delà des risques que cette situation fait courir aux habitants, la priorisation de l'action des pompiers est conditionnée par la présence de ces constructions car la protection des biens et des personnes est légitimement prioritaire. Le « retour d'expérience » des services d'incendie permettra peut-être de le confirmer, mais d'ores et déjà, les pompiers ont dû, selon leurs propres mots « abandonner » des réserves biologiques, avec désespoir, face à d'autres priorités. De même, ils ont été contraints de « tourner le dos » au feu pour sauver des maisons menacées par les flammes selon les déclarations d'un maire d'une commune riveraine de la Forêt.

Mesures DFCI et spécificités bellifontaines

Le traitement médiatique de ce feu et les prises de position de certains acteurs nous alertent sur les conséquences différées et à plus long terme de cet incendie. Le renforcement des dispositifs de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) devra être adapté aux spécificités écologiques, paysagères et patrimoniales du massif de Fontainebleau afin d'éviter des impacts non souhaités sur les milieux naturels tout en garantissant l'efficacité des actions de prévention et de lutte. Il faut d'ailleurs rappeler que la Forêt de Fontainebleau est une des forêts françaises qui possèdent le réseau de chemins, pistes et routes intra-forestières le plus important de France. Son accessibilité est donc très importante. Certes, les chaos rocheux sont des secteurs plus difficiles « à traiter » en cas d'incendie, mais les enjeux patrimoniaux (paysages, biodiversité) et récréatifs (escalade notamment) ne permettent pas d'envisager des travaux lourds pour en permettre l'accès. Il faut également souligner que le projet d'inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'Humanité implique une attention toute particulière à son intégrité paysagère.

Une gestion patrimoniale des friches à mettre en œuvre

Contrairement à certaines idées reçues, les « friches » ne sont pas des espaces inutiles à supprimer mais sont en fait à Fontainebleau des milieux naturels « ouverts » qui abritent une faune et une flore remarquables, souvent très menacées. La gestion du massif de Fontainebleau doit donc notamment prendre en compte l'historique des parcelles concernées et la présence de ces milieux particuliers. Le maintien par des opérations de gestion, si nécessaire, de ces milieux d'aspect « ouvert » doit systématiquement être considéré, en particulier lorsque des tentatives de reboisement seraient, en l'absence de moyens humains et financiers importants, vouées à l'échec. Il s'agit là d'une opportunité pour restaurer certains habitats dont la surface avait été largement altérée par le développement des pins.

Ces constats établis, les recommandations qui suivent visent à prévenir et à limiter les impacts des feux dans le massif forestier de Fontainebleau. Pour être performantes, il est indispensable qu'elles soient mises en œuvre dans le cadre d'une nouvelle trajectoire pour la forêt, impliquant tous les acteurs, coordonnant, intégrant toutes les actions à mener. Leur ordre de traitement ci-après n'introduit donc aucune hiérarchie entre elles. Les recommandations ont été réfléchies avec le souci du temps long s'efforçant de ne pas céder à certaines aspirations après incendie.

II – RECOMMANDATIONS POUR UNE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES APRES INCENDIE

1. Poser le bon diagnostic dans le cadre d'un objectif de gestion soutenable

Il est indispensable de tirer les conséquences de l'épisode dramatique de l'été 2026 et de lancer une analyse scientifique et pluridisciplinaire visant à mesurer ses impacts, notamment sur la biodiversité, et d'évaluer les potentialités de restauration naturelle des écosystèmes.

Au-delà des arbres, quels habitats, micro-habitats et espèces ont été détruits ? Lesquels recoloniseront naturellement dans la décennie à venir ?

Le Comité français de l'UICN recommande l'élaboration d'un plan de restauration et d'accompagnement des trajectoires post-incendie, à l'instar de ce qui se pratique dans les projets de restauration de la nature, afin d'articuler les enjeux écologiques, forestiers, paysagers et sociaux. Ce plan ne devrait pas se limiter aux seuls arbres, mais prendre en compte l'ensemble des composantes de l'écosystème affectées par le feu, ainsi que les dynamiques naturelles susceptibles de contribuer à sa résilience. Et au-delà du plan, il faut créer les conditions de l'élaboration d'un nouveau projet sociétal, et le mettre en œuvre.

Dans le cas de l'incendie 2026 de Fontainebleau, l'enjeu pour la biodiversité est de restaurer à la fois les forêts feuillues, mais aussi des habitats à enjeux de conservation, comme les landes et les platières gréseuses. En effet, des cortèges d'espèces menacées et protégées notamment liés à ces habitats sont en jeu.

Afin de faciliter la mise en place de protocoles d'études et d'observation, les secteurs incendiés pourraient constituer un véritable laboratoire à ciel ouvert inscrit dans le cadre de l'aménagement forestier. Un réseau de placettes et de points de vue suivis dans le temps permettrait de comparer les trajectoires écologiques, forestières et paysagères de secteurs laissés en libre évolution et de secteurs bénéficiant d'interventions différenciées. Cette approche contribuerait à mieux comprendre les processus de résilience du massif et à éclairer les choix futurs de gestion. Elle permettrait de documenter l'évolution des paysages forestiers à travers des dispositifs tels que la Surveillance de la biodiversité forestière portée par les réseaux naturalistes de l'ONF en lien avec le schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre, et l'Exploratoire photographique des paysages forestiers (plateforme collaborative de suivis photographiques en forêt soutenu par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature).

2. Préserver les sols : un enjeu majeur

Un des principaux facteurs de dégradation post incendie est la perte du sol. Dans le cas de l'incendie de 2026 à Fontainebleau, l'enjeu pour la biodiversité est de restaurer à la fois les

forêts feuillues mais aussi les landes et mares, milieux qui hébergent des espèces particulièrement menacées et dont beaucoup sont protégées. La dégradation des sols peut être minime sur sol plat, mais très importante sur sol pentu, plus encore s'il y a répétition des feux selon une fréquence assez courte. La sédimentation des mares par cette érosion est un enjeu fondamental. Dans ce cas, les incendies peuvent conduire à une perte irréversible du sol, avec pour conséquences une forte dégradation du couvert végétal (passage d'une forêt à une lande ou à un maquis bas), sans retour à l'état initial (absence de résilience de l'écosystème) et une augmentation des risques d'érosion et d'inondation. D'ores et déjà des phénomènes de type « coulée de boues » ont été constatés à la suite d'orages violents (Le Vaudoué par exemple). La prévention des phénomènes érosifs doit s'appuyer, lorsque les conditions du site le nécessitent, sur la mise en œuvre de techniques de restauration des terrains incendiés visant à stabiliser les sols et à limiter les écoulements, telles que la pose de cordons de branchages, la réalisation de fascines ou d'autres dispositifs adaptés au contexte local. Il faudrait aussi croiser cette problématique avec celle de l'érosion par la surfréquentation de certains parcours.

3. Privilégier la régénération naturelle

Dans le cas des feux de 2026 à Fontainebleau, aucune plantation d'arbres ne doit être entreprise avant que les résultats des études écologiques ne soient disponibles. Les plantations en plein ne sont pas la solution, pour plusieurs raisons :

- i) si l'on souhaite un taux de réussite acceptable, il faut s'occuper des arbres durant plusieurs années (arrosage en été, entretien pour éviter l'étouffement par la végétation spontanée...) ce qui pose de sérieux problèmes financiers et logistiques ;
- ii) les expériences de ce type menées dans le sud de la France se sont généralement révélées catastrophiques (reboisement de la Montagne Sainte-Victoire après le feu de 1989 par exemple). En outre, les travaux liés aux plantations impliquent l'utilisation d'engins, susceptibles de faire des dégâts importants (ornières, écrasement des rejets...) sur un sol déjà fragilisé par le feu.

Dans le cadre de la forêt de Fontainebleau, la régénération naturelle est donc à privilégier comme mode de reconstitution, en s'appuyant sur les banques de graines qu'il faut étudier et analyser, mais aussi en favorisant la dissémination des graines par les animaux (par exemple, mise à disposition de glands issues de parcelles voisines) et les rejets de souche pour les feuillus.

Il est à noter que la régénération naturelle s'inscrit dans une démarche de « Solutions Fondées sur la Nature » (SfN), selon le Standard mondial élaboré par l'UICN. La restauration post-incendie constituera l'occasion d'expérimenter différentes trajectoires d'adaptation fondées sur la nature associant régénération naturelle, libre évolution de certains secteurs, maintien ou restauration de milieux ouverts, gestion différenciée et diversification des essences et des structures forestières. Cette diversité d'approches, mise en œuvre à l'échelle du massif dans une logique de forêt mosaïque, permettra de mieux comprendre les mécanismes de résilience écologique, paysagère et sociale face aux incendies et au changement climatique.

4. Limiter drastiquement la place du Pin sylvestre

Dans le premier numéro du bulletin de l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau) publié en 1913, Jean et Henri Dalmon écrivaient : « *Des incendies nombreux qui ont ravagé des sites naguère si recherchés – sinistres qui pourraient être sinon supprimés, du moins atténués le jour où l'Administration voudrait bien cesser ses*

malencontreux semis de pins – n’ont pas peu contribué aussi à modifier la flore de la forêt ». Ainsi, en 1953, la superficie occupée par les pins à Fontainebleau est estimée à 6000 hectares ; elle dépasse aujourd’hui les 8000 hectares. La monoculture du Pin sylvestre dans certains secteurs de la forêt de Fontainebleau a montré ses conséquences désastreuses pour l’évolution des feux et leur ampleur. Il y a lieu ici de tirer toutes les leçons de cet événement dramatique pour privilégier une restauration de la forêt prenant en compte, de façon prioritaire et urgente, la naturalité des écosystèmes. Par ailleurs, les solutions de plantation d’essences résilientes au changement climatique, surtout si elles sont allochtones, ne peuvent être une réponse réaliste ou efficiente. Les Solutions fondées sur la Nature seront toujours plus performantes que celles initiées de façon anthropique. Comme l’indique la note de positionnement du Comité français de l’UICN sur les solutions sylvicoles intégrant la biodiversité pour l’adaptation des forêts au changement climatique (2024) : « *La libre évolution consiste à affranchir les espaces forestiers de toute activité humaine extractive (coupe de bois, pastoralisme, chasse, pêche, cueillette...) et intrusive (sports de nature...), et vise ainsi à protéger les processus écologiques à long terme via la dynamique naturelle, permettant de laisser aux écosystèmes la possibilité de répondre sans intervention humaine aux changements globaux* ».

5. Mettre en place un dispositif performant pour le sauvetage des animaux blessés par le feu.

A la sidération face à l’incendie de Fontainebleau, a succédé une forte mobilisation de centaines de bénévoles pour tenter de sauver les animaux blessés par le feu. Or, pour différentes raisons, notamment de sécurité, ces bénévoles n’ont pas pu être mobilisés ce qui a fait naître une très grande frustration. Celle-ci a été d’autant plus forte que des opérations de ce type ont pu être menées en Gironde (y compris pour récupérer des animaux domestiques). L’euthanasie de deux cervidés par un Lieutenant de Louveterie mandaté par le Préfet n’a fait qu’attiser la frustration des bénévoles (dont des vétérinaires). En conséquence, il convient de réfléchir à la mise en place d’un dispositif de crise pendant les incendies permettant la recherche d’animaux blessés et leur prise en charge par des centres de soins agréés. Ce dispositif devrait également prévoir, en cas d’animaux gravement blessés, d’adjoindre à chaque Lieutenant de Louveterie, un vétérinaire bénévole afin de valider que l’état des animaux concernés nécessite une euthanasie. Il faudra également étudier l’impact du possible report des grands ongulés vers les secteurs du massif non incendiés avec comme corollaire potentiel l’augmentation du nombre de collisions routières.

6. Etudier l’impact du feu sur les milieux humides

Les mares de la forêt de Fontainebleau, notamment celles qui se trouvent sur les platières gréseuses possèdent une richesse exceptionnelle et abritent certaines espèces en situation de para-endémisme, telles que des crustacés phyllopodes ou encore une flore muscinale spécifique. Il convient donc d’étudier finement les conséquences de l’incendie sur la fonctionnalité de ces mares et de leurs peuplements faunistiques et floristiques.

7. Préserver les abris gravés

L’intérêt préhistorique de la Forêt de Fontainebleau est caractérisé par une abondance tout à fait étonnante de gravures rupestres, favorisées par la présence d’abris et de grottes. Ces pétroglyphes constituent un patrimoine inestimable et malheureusement menacé. Il conviendrait de mener rapidement une expertise des sites connus situés dans les secteurs incendiés afin de faire un bilan de leur état de conservation. En effet, la chaleur du feu a fait

éclater certains blocs de grès potentiellement porteurs de gravures. Dans le cas de futurs incendies, ces zones d'intérêt historique devront également être défendues contre le feu.

8. Rester vigilant quant au faux débat « Climat versus Biodiversité »

La décarbonation de notre environnement passe par une réflexion globale sur les politiques d'aménagement du territoire et notamment sur le rôle des forêts pour atteindre cet objectif. L'installation massive de dispositifs d'énergies renouvelables, notamment dans des milieux naturels et souvent à proximité de forêts, ne peut être une réponse acceptable pour répondre aux objectifs de décarbonation. La protection des forêts et des arbres, et plus globalement de tous les milieux naturels, est une des réponses les plus importantes et les plus accessibles aux modifications du climat qui se déroulent sous nos yeux. Elle ne coûte rien ou presque et les aménités que procurent ses milieux naturels sont immenses, par exemple pour la santé des populations humaines, y compris la santé mentale. Selon l'Observatoire des forêts françaises, celles-ci séquestrent 46,3 millions de tonnes de CO₂ par an mais cette quantité et ce rôle de puits de carbone a diminué de 30% sur les 5 dernières années, en particulier en raison du changement climatique et ses effets (dépérissement des arbres, sécheresses, maladies, incendies), d'où l'importance de renforcer d'abord la résilience écologique des forêts.

III – RECOMMANDATIONS POUR DIMINUER LES RISQUES D'INCENDIE ET LIMITER LEURS IMPACTS DANS LE MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU

9. Réduire les facteurs aggravants la sensibilité du massif à l'incendie

Le Comité français de l'UICN recommande de stopper immédiatement la poursuite de l'artificialisation des sols en lisière de la forêt, qui est aujourd'hui le principal obstacle à la résilience climatique et plus globalement à la résilience écologique de cet écosystème. La création ou le renforcement d'infrastructures au sein ou à proximité des forêts n'est plus acceptable. Le strict respect des dispositifs réglementaires, tel que celui de la « Forêt de Protection », ne devrait plus souffrir aucune dérogation. En effet, une anticipation des risques incendies représente la seule solution à mettre en œuvre. Ainsi, l'expertise collective pilotée par le CNRS publiée en avril 2026 indique clairement que *« dans ces conditions de nouvelle géographie des incendies, un tel accroissement des feux extrêmes et la forte dynamique territoriale des interfaces remettent en question la capacité des dispositifs actuels à protéger les personnes et les biens dans les décennies à venir »*. Par ailleurs, cette même expertise indique que *« Il ressort pourtant de la littérature scientifique qu'urbanisme et aménagement restent des leviers encore sous-exploités, avec le constat, partout, d'une poursuite de l'urbanisation dans les zones à risque »*. Les caractéristiques écologiques et paysagères doivent être respectées pour permettre une meilleure résistance de la Forêt de Fontainebleau au changement climatique. Le rapport de la Cour des Comptes publié en 2024 indique : *« Une vulnérabilité plus forte du fait de l'urbanisation. En 40 ans, la lisière des forêts s'est transformée sous l'effet de la déprise agricole, de l'urbanisation et de la multiplication des habitats diffus et des équipements touristiques. Or, la doctrine de la sécurité civile priorise la protection de l'habitat sur l'attaque du feu. Selon les acteurs de la sécurité civile, près de la moitié des moyens terrestres déployés pour 54 Plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie (article R. 133-10 du code forestier) - soit 0,5 M ha supplémentaires soumis à un Plan Simple de Gestion - est consacrée à la défense des « points sensibles » urbanisés. Le déploiement de moyens complémentaires de sécurité civile pourrait ne pas suffire si les documents d'urbanisme des communes ou de leurs groupements ne limitent pas les*

possibilités d'urbanisation dans les zones forestières ou à risques particuliers. La loi du 10 juillet 2023 a ouvert au préfet la possibilité de définir pour les communes à risque des « zones de danger », dans lesquelles s'appliquent interdictions et prescriptions nécessaires. Ce dispositif s'ajoute aux plans de prévention des risques d'incendies de forêts (PPRIF), dont les prescriptions, opposables, sont annexées aux documents d'urbanisme, et aux « porter à connaissance » départementaux, contributions écrites sans portée juridique à l'attention des collectivités territoriales. Pour autant, ces documents, qu'ils aient ou non une portée normative, ont peu d'efficacité s'ils ne sont pas accompagnés d'un travail de sensibilisation auprès des services d'urbanisme des collectivités locales, en particulier des plus modestes. La réduction des moyens humains des directions départementales des territoires et de la mer au cours de la dernière décennie constitue un frein majeur à l'exercice de cet accompagnement ». Enfin, la cartographie de certaines habitations « à risques » devrait être réalisée en prenant exemple sur celle qui est faite pour le trait de côte (Dachary-Bernard & al., 2018).

Les peuplements dominés par le Pin sylvestre dans certains secteurs de la forêt de Fontainebleau figurent parmi les formations forestières les plus concernées par les incendies. Leur rôle dans les dynamiques de propagation et d'intensité du feu, connu de longue date (Dalmon, 1913), a été clairement démontré lors des feux de juillet 2026 dans le Massif de Fontainebleau.

Enfin, une attention particulière doit être apportée à la gestion des abords des infrastructures routières, et notamment de l'Autoroute A6. Il est, en effet, établi que beaucoup de départs de feux sont liés à la fréquentation de ces infrastructures (le jet de mégot de cigarette étant un des vecteurs les plus répandus). Il convient donc de mettre rapidement les gestionnaires de ces infrastructures (Etat, Département, Autoroutes Paris Rhin Rhône) et l'ONF autour de la table pour examiner les mesures à prendre rapidement pour diminuer les risques d'incendie, tout en respectant les enjeux paysagers et de préservation de la biodiversité.

10. Consolider la stratégie intégrée de prévention du risque incendie à l'échelle du Massif de Fontainebleau

Il est nécessaire de consolider, à l'échelle du Massif de Fontainebleau, la stratégie intégrée de prévention du risque incendie en la faisant reposer sur l'élaboration conjointe d'un Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) pour conforter le plan de massif. Complémentaires, ces deux dispositifs permettront d'articuler les enjeux de prévention des incendies, de biodiversité, de paysage, d'accueil du public et d'aménagement du territoire.

Cette stratégie devra s'appuyer sur une gradation des mesures de gestion en fonction du niveau de risque, intégrant notamment la surveillance renforcée, l'information du public, la restriction de certaines activités sensibles, la fermeture progressive des secteurs les plus vulnérables et, lorsque les conditions météorologiques et de sécheresse l'exigent, la fermeture temporaire de tout ou partie du massif.

Une telle démarche permettrait d'anticiper plus efficacement les périodes critiques, de réduire les risques de départ de feu liés à la fréquentation, de renforcer la protection des personnes, des biens et des espaces naturels, et de favoriser l'émergence d'une véritable culture du risque, tout en préservant autant que possible l'accessibilité du massif lorsque les conditions le permettent.

Construite à l'échelle du territoire, cette approche gagnera à associer l'État, l'ONF, le SDIS, les collectivités, les acteurs socio-économiques, les associations et les gestionnaires des espaces naturels (notamment leurs conseils scientifiques) concernés. Elle offrira un cadre cohérent pour agir simultanément sur la prévention, la préparation, la gestion de crise et la résilience des territoires face au risque incendie. Ce plan de prévention, en plus d'être

concerté, devra s'accompagner d'un dispositif de formation auprès des scolaires et du grand public pour inscrire localement la culture du risque.

11. Adapter les dispositifs de coupure de combustible à Fontainebleau

Une solution reposant sur la création de larges bandes pares-feux ou de coupures de combustible de plusieurs centaines de mètres de large, parfois évoquée à la suite des incendies de 2026, doit être adaptée aux spécificités écologiques, paysagères et patrimoniales du massif de Fontainebleau. Les retours d'expérience issus d'autres territoires montrent que ces aménagements, s'ils peuvent contribuer à faciliter les opérations de lutte et à réduire localement la continuité du combustible, ne permettent pas à eux seuls de stopper les grands incendies lors de conditions météorologiques extrêmes.

Ainsi, dans la plaine des Maures, territoire fortement équipé en pistes DFCI et coupures de combustible, les grands feux demeurent possibles lors d'épisodes de vent intense provoquant d'importantes sautes de feu dépassant largement ces « barrières ».

Pour Fontainebleau, l'enjeu paraît davantage résider dans la définition d'une stratégie globale à l'échelle du massif associant prévention, organisation des accès, gestion de la fréquentation, protection des interfaces forêt-habitat, application des obligations légales de débroussaillage et aménagement raisonné des infrastructures de défense contre les incendies. Cette réflexion gagnerait à intégrer les enjeux paysagers, écologiques et patrimoniaux propres au massif.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de DFCI, toute création de pistes ou d'infrastructures nouvelles devra être appréciée au regard de ses effets potentiels sur les sols, les habitats naturels, les paysages et le patrimoine forestier. Dans certains secteurs sensibles, les impacts durables de travaux lourds peuvent dépasser ceux directement liés à l'incendie lui-même. Les actions engagées après le feu devront donc rechercher un équilibre entre efficacité opérationnelle, préservation des écosystèmes et qualité des paysages, afin d'accompagner la résilience du massif dans la durée.

Enfin, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) pour les habitations, les infrastructures et les espaces de transition entre l'urbain et la forêt seraient à inclure dans les documents d'urbanisme.

12. Gérer la fréquentation du public lors des épisodes de risque incendie

La fréquentation du public (15 millions de visites annuelles selon les derniers comptages) devra être organisée en tenant compte des niveaux de risque incendie et de la sensibilité des milieux. Cette démarche pourra s'appuyer sur une gradation des mesures inspirée des dispositifs mis en œuvre dans les massifs forestiers méditerranéens. Elle va du renforcement de l'information et de la vigilance jusqu'à la restriction temporaire d'accès à certains secteurs ou à l'ensemble du massif lors des situations de risque très élevé.

L'implantation des infrastructures d'accueil, l'organisation des réseaux de pistes et de sentiers, les modalités de stationnement ainsi que les capacités d'intervention des secours devraient être intégrées à cette stratégie. Lorsque les paramètres météorologiques (température, humidité, vent) atteignent des seuils critiques, des mesures temporaires de restriction ou d'interdiction d'accès devront être prises par arrêté préfectoral, avec une réouverture dès que les conditions redeviennent compatibles avec l'accueil du public.

Ces mesures, couramment mises en œuvre dans les massifs forestiers méditerranéens, doivent nécessairement s'accompagner d'actions de sensibilisation, d'information en temps réel et de développement d'une véritable culture du risque. La cohérence de ces dispositifs

sera recherchée à l'échelle de l'ensemble des massifs forestiers du sud de l'Essonne et du sud de la Seine-et-Marne, afin d'assurer une meilleure lisibilité pour le public et une gestion coordonnée du risque incendie entre ces massifs.

13. Augmenter la superficie des Réserves Biologiques Intégrales

Les Réserves biologiques intégrales (RBI) occupent actuellement à Fontainebleau une superficie d'environ 1000 hectares. Bien que cette superficie ait augmenté à la suite du rapport Dorst-Blandin de 1990, avec des orientations établies par une collaboration entre le MNHN et l'ANVL, seulement un tiers de cette superficie résulte des anciennes séries artistiques de Napoléon III. Les autres RBI sont constitués d'espaces boisés de façon mixte (feuillus/pins) et de landes sur platières dont certaines ont partiellement brûlées. Il conviendrait d'étudier le retour à la superficie de RBI de 1904 (date de l'abandon des séries artistiques) soit environ 1700 ha en forêt feuillue, en prévoyant leurs connectivités écologiques et des zones tampons.

Les justifications d'un tel projet, en lien avec l'incendie de juillet 2026, sont les suivantes :

- la résilience des forêts feuillues laissées en libre évolution face aux catastrophes naturelles et notamment aux incendies est démontrée. Si les forêts de feuillues peuvent aussi brûler en cas de circonstances exceptionnelles, elles le font beaucoup moins que les forêts résineuses et, notamment les peuplements des Pin sylvestre et maritime ;
- les superficies actuelles de RBI sont insuffisantes pour permettre à ces espaces de jouer pleinement leur rôle d'observatoire de l'évolution d'écosystèmes sous pression du dérèglement climatique ;
- outre qu'un tel projet permettrait de faire le lien entre la dimension culturelle et les enjeux naturels du projet d'inscription de la Forêt de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'Humanité, il permettrait d'augmenter les réserves de biodiversité au sein d'un massif soumis à de multiples contraintes dont les incendies.

14. Utiliser l'incendie de juillet 2026 pour innover en matière de gestion

Les objectifs de résilience et de naturalité sont nécessaires pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique. Ces objectifs sont aujourd'hui prioritaires à Fontainebleau où les enjeux de biodiversité et d'accueil d'un public francilien et international sont majeurs. Selon la note de positionnement du Comité français de l'UICN de 2024 « *La diversité des solutions sylvicoles intégrant la biodiversité doit être prise en compte dans les financements qui doivent prévoir des aides non exclusivement tournées vers la production* », mais également les services écosystémiques d'intérêt général (biodiversité, atténuation du changement climatique par séquestration carbone) et la fonction récréative majeure de cette forêt et sa fonction économique doivent être pris en compte. L'incendie de 2026 à Fontainebleau doit être l'occasion de questionner, sans tabou, le maintien de l'objectif de « production » dans le cadre de la multifonctionnalité des forêts publiques. En effet, s'il n'est pas question de supprimer toute forme d'exploitation, il y a lieu de conditionner les coupes aux deux autres fonctions majeures de la forêt : la préservation de la biodiversité, notamment dans une forêt intégralement couverte par des périmètres Natura 2000, et l'accueil du public (plusieurs millions de visites par an, 10, 12, 15 selon les références...). Or, l'affichage de cette fonction de « production » est un frein, voire un obstacle dans certains cas, pour la mise en œuvre de mesures permettant d'assurer une meilleure résilience de la forêt face aux incendies. L'exemple de la place du pin en est un exemple. En tout état de cause, la mise en place d'un Plan de Prévention des risques naturels prévisibles, incendies de forêt, devrait être rédigé et une réflexion serait à mener pour doter la forêt de Fontainebleau d'un nouveau projet sociétal de trajectoire, à partir duquel les objectifs et modalités de gestion seraient définis, faisant date, donnant à la forêt d'exception qu'elle constitue une vocation patrimoniale, historique,

écologique et paysagère au service de l'intérêt général, en prenant en compte son importance tant régionale et nationale, qu'internationale.

15. Augmenter les moyens du gestionnaire et des services de Défense des Forêts Contre les Incendies

Si la Forêt domaniale de Fontainebleau bénéficie du label « Forêt d'exception » et non l'ensemble du massif, force est de constater que les moyens humains et financiers mis en œuvre pour sa gestion ne sont pas suffisants. Il est absolument nécessaire que les moyens attribués au gestionnaire de cette forêt pour le compte de l'État, l'Office National des Forêts (ONF), lui permettent d'assumer ses missions de protection, de surveillance et de sensibilisation du public de façon optimale. Il conviendrait également de réfléchir à une organisation qui permettrait de diminuer le temps d'intervention sur les feux, dont on sait qu'il est primordial sur le développement et l'ampleur des incendies. Il s'agirait notamment d'augmenter les moyens humains : l'ONF a perdu 50% de ses ETPT depuis l'an 2000, ceci étant lié à une réduction de 40% des effectifs et au passage des 39h aux 35h. Il est important de rappeler ici que la politique de prévention des feux de forêts, mise en place par l'Etat dans les années 1980 et sanctuarisée dans la loi forestière du 9 juillet 2001, a nécessité plus de 10 ans d'investissements dans tous les domaines pour ramener les surfaces de forêts brûlées de 40 000 ha par an à moins de 10 000 ha. A titre de comparaison, plus de 100 000 hectares de forêts ont été incendiés en France en 2026. La situation liée au changement climatique nécessite donc d'urgence des mesures et des moyens à la hauteur des enjeux actuels et futurs. De surcroît l'augmentation des moyens de l'ONF doit permettre d'éviter d'autres coûts à l'avenir et de créer un effet multiplicateur de l'investissement public.

16. Favoriser la concertation et la communication

Même s'il existe actuellement de nombreuses instances de débat, le grand public semble encore très largement exclu des décisions concernant la forêt. Pendant l'incendie et après celui-ci, une communication très importante a été menée par les services de l'État, de l'ONF et par les collectivités territoriales. Toutefois, une certaine « cacophonie » alimentée par les réseaux sociaux s'est traduite par des confusions et des polémiques qui auraient pu être évitées. Il n'en reste pas moins que la première réunion « publique » post-incendie a été organisée par une association de « grimpeurs » en présence de l'ONF et du SDIS 77, mais en l'absence d'un représentant de l'État. Cette communication vers le grand public va être d'autant plus importante que les futures actions post-incendies nécessiteront des mesures contraignantes pour les usagers. Leur adhésion à ces mesures sera d'autant plus forte qu'elle résultera d'une concertation permettant de faire émerger des solutions consensuelles. Ce dialogue doit aussi avoir pour but de réduire le fossé qui devient de plus en plus profond entre une forêt vue par les urbains et une forêt vue par les ruraux. Le dispositif « A l'école de la forêt », abandonné à la fin des années 1990, mériterait aussi d'être redéployé. Cette concertation multi-acteurs devrait s'inscrire dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau projet de trajectoire pour la forêt de Fontainebleau.

17. Mettre en place un observatoire de la résilience de la forêt suite aux incendies

L'incendie de 2026 dans le massif de Fontainebleau s'inscrit dans une vague inédite de feux sur l'ensemble du territoire national. Les enseignements qui doivent être tirés de cet événement méritent d'être mutualisés. En effet, au-delà de la culture du risque qu'il convient de faire émerger auprès des populations locales et des visiteurs, il est nécessaire d'établir un corpus de données pour pouvoir améliorer la robustesse des constats et des mesures à mettre en œuvre pour restaurer les parcelles incendiées. Faire du Massif de Fontainebleau un laboratoire de l'étude de la résilience des forêts de plaine post-incendies serait particulièrement fondé car :

- Fontainebleau est certainement la forêt la plus étudiée en France, et ce depuis plusieurs siècles. Les données disponibles sont importantes. Même si elles mélangent des données « opportunistes » et d'autres cadrées par des protocoles, Fontainebleau dispose d'un corpus de données sans équivalent dans d'autres forêts ;
- il existe à Fontainebleau, où à proximité immédiate, une grande diversité d'acteurs (universités, Ecole des Mines, le Département de RDI de l'ONF, le Centre de Recherche en Ecologie en écologie expérimentale et prédictive (CNRS), ainsi que des associations naturalistes qui travaillent pour certaines depuis plus de 110 ans sur ce territoire) qui peuvent s'impliquer. Cette liste est purement indicative et non limitative ;
- si chaque forêt possède bien sûr sa spécificité propre, ce qui implique une certaine prudence dans la possibilité de transférer des recettes « clés en main », la Forêt de Fontainebleau possède l'atout de faire la synthèse de nombreux enjeux que l'on peut rencontrer dans d'autres forêts françaises.

Le principe de cet observatoire ne nécessite pas la création *ex-nihilo* d'un nouvel outil. Il s'agirait de dédier notamment les parcelles incendiées à cette dimension scientifique et de confier cette mission d'observatoire, sur la base de la réponse à un appel à manifestation d'intérêt, à une structure ou un consortium de structures. Leur mission serait d'assurer le pilotage et la diffusion d'études permettant de répondre aux questions posées et ce, en fédérant le mieux possible les acteurs scientifiques qui travaillent sur la Forêt de Fontainebleau, afin de réfléchir la restauration à développer dans le cadre d'un futur document de gestion.



Vallée Chaude – Juillet 2026 (cliché ONF)



Feux à Fontainebleau – Juillet 2026 (Cliché ONF)

IV - CONCLUSION

Les recommandations formulées dans ce document ne sont pas à prendre en compte individuellement mais doivent être mises en œuvre de façon complémentaire et interdépendante. Par ailleurs, elles doivent être mises en œuvre rapidement, afin de ne pas compromettre le projet de classement de la forêt de Fontainebleau au Patrimoine Mondial de l'Humanité (classement UNESCO). Avec des moyens adaptés, à définir en concertation, la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau et du Gâtinais Français devrait être un point d'appui privilégié pour la mise en œuvre et l'évaluation de ces propositions, en s'appuyant sur la clarification des statuts de planification et de gestion de l'entité territoriale couvrant la forêt et ses franges fonctionnelles. Pour ce faire la Réserve mobiliserait l'ensemble des collectivités (communes, intercommunalités, départements de l'Essonne et de la Seine et Marne), Parc naturel régional du Gâtinais français, Région) ainsi que l'ensemble du tissu associatif et économique, pour construire et mettre en œuvre les actions proposées.

Le Comité français de l'UICN considère la Forêt de Fontainebleau comme une icône de la préservation des milieux naturels et comme un des joyaux des forêts de plaine d'Europe occidentale pour sa biodiversité. A ce titre, elle mérite une attention particulière mais qui ne doit en aucun cas occulter le soin qui doit être apporté à la forêt sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, les propositions qui figurent dans ce document pour le massif de Fontainebleau, pourraient utilement être mises en œuvre dans d'autres territoires.

Fontainebleau bénéficiant du label « Forêt d'Exception » doit intégrer dans son contrat de projet, tout comme dans son aménagement, des innovations et des axes de recherches et développement dans le domaine de la DFCI, car le risque incendie est le plus grand risque que vont subir nos forêts avec les évolutions actuelles et futures du climat. Les récents et dramatiques feux de forêts montrent bien l'urgence d'agir en termes de prévention car la seule intervention, même héroïque, des sapeurs-pompiers ne sera pas suffisante à contenir des feux de plus en plus nombreux, violents et non maîtrisables.

En tout état de cause, le Comité français de l'UICN et les expert.e.s ayant participé à la rédaction de ce document, se tiennent à disposition des acteurs du territoire et des décideurs pour les aider à la mise en place des recommandations proposées dans ce document.



Réserve Biologique Intégrale des Béalots – Juillet 2026 (cliché ONF)

POUR EN SAVOIR PLUS

Alexandre, P. M., Stewart, S. I., Mockrin, M. H., Keuler, N. S., Syphard, A. D., Bar-Massada, A., Clayton, M. K., Radeloff, V. C. (2016) - The Relative Impacts of Vegetation, Topography and Spatial Arrangement on Building Loss to Wildfires in Case Studies of California and Colorado. *Landscape Ecology*.

<https://doi.org/10.1007/s10980-015-0257-6>

Benailly G. (2026) - Histoire des feux en Forêt de Fontainebleau. ONF - Rapport non publié

Blandin, P., Marage, D., Barnaud, M., Benest, G., Carrez, S., Cressens, B., Ducarme, F., Garnero Morena, C., Gosselin, F., Livoreil, B., Rogel, J. P. & Simon, L. (2021). L'Avenir du vivant. Nos valeurs pour l'action. Comité Français de l'UICN, 54 p.

Blandin, P., Ducarme, F. Marage, D. (2023) - En forêt de Fontainebleau : des cantons pour l'art aux réserves pour toutes les vies pp. 22-30 in *Convivialité. L'alliance avec le vivant*. Editions de l'Atelier 222 p.

CNRS (2026) - Résilience des interfaces urbaines face aux incendies de végétation en contexte de changement climatique. Synthèse de l'Expertise Scientifique Collective

Cour des comptes (2024) - La gestion durable de la forêt métropolitaine, quelle adaptation au changement climatique ? Rapport public annuel.

Dachary-Bernard J., Rey-Valette H. & Rulleau B. (2018) - Preferences among coastal and inland residents relating to managed retreat: Influence of risk perception in acceptability of relocation strategies. *Journal of Environmental Management*.
<https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2018.11.104>

Dalmon J. & Dalmon H. (1913) - Destruction de la flore des environs de Paris. Variations topographiques de la flore de la forêt de Fontainebleau et des alentours. *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing* vol. 1 : 35 – 43.

Granger A. (1932) - Les Séries Artistiques. 426-431 in *Deuxième Congrès international pour la protection de la Nature*, procès-verbaux, rapports et vœux, publiés sous la direction du professeur A. Gruvel, par Ch. Valois et G. Petit, 1 vol., 584 pages, XVI pl. hors-texte. Soc. d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris.

Iablokoff A. Kh.- (1953) - Les plantations de Pins sylvestres et la migration des xylophages dans le Massif de Fontainebleau. *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*. Vol. 29 (10) : 91-94.

INRAE (2026) - Comprendre les incendies de forêts de 2026 : causes, impacts et résilience

Kalaora B. (1993) - Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt. L'Harmattan. 304 p.
<https://hal.inrae.fr/hal-02843547>

Lemée G. (1980) - Bibliographie des publications sur les peuplements de Pins sylvestres en Forêt de Fontainebleau. *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing* vol. 56 (9/10) : 116-118.

Morizot B. & Neyret L. (2026) - Liberté, dignité, habitabilité. Editions Tracts Gallimard : Paris, 62 p.

Mouton G. (1951) - Lutte contre les incendies en forêt de Fontainebleau, *Revue Forestière Française*, numéro 5, pp.364-374 <https://hal.science/hal-03380157v1/document>

Pimont F., Dupuy J. L., Ruffault J, Rigolot E., Opitz T., et al. (2023) - Projections des effets du changement climatique sur l'activité des feux de forêt au 21ème siècle : Rapport final. INRAE. [hal-04149936](https://hal.inrae.fr/hal-04149936)

Pörtner, H.O., Scholes, R.J., Agard, J., Archer, E., Arneth, A., Bai, X., Barnes, D., Burrows, M., Chan, L., Cheung, W.L., Diamond, S., Donatti, C., Duarte, C., Eisenhauer, N., Foden, W., Gasalla, M. A., Handa, C., Hickler, T., Hoegh-Guldberg, O., Ichii, K., Jacob, U., Insarov, G., Kiessling, W., Leadley, P., Leemans, R., Levin, L., Lim, M., Maharaj, S., Managi, S., Marquet, P. A., McElwee, P., Midgley, G., Oberdorff, T., Obura, D., Osman, E., Pandit, R., Pascual, U., Pires, A. P. F., Popp, A., Reyes-García, V., Sankaran, M., Settele, J., Shin, Y. J., Sintayehu, D. W., Smith, P., Steiner, N., Strassburg, B., Sukumar, R., Trisos, C., Val, A.L., Wu, J., Aldrian, E., Parmesan, C., Pichs-Madruga, R., Roberts, D.C., Rogers, A.D., Díaz, S., Fischer, M., Hashimoto, S., Lavorel, S., Wu, N., Ngo, H.T. (2021) - Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change ; IPBES secretariat, Bonn, Germany, DOI:10.5281/zenodo.4659158

Rigolot E. & P. Fernandes P. (2025) - Ecologie du pin maritime en relation avec le feu et gestion des peuplements pour leur protection contre l'incendie. *Forêt Méditerranéenne* - XXVI (1), pp.97-110. (hal-03564658)

UICN Comité français (2023) - [La libre évolution, une trajectoire de gestion des espaces naturels — Accompagner les processus naturels dans leur adaptation aux changements globaux](#), Paris, France

UICN Comité français (2024) - [Les solutions sylvicoles intégrant la biodiversité pour l'adaptation des forêts au changement climatique](#)

Williams M. I. & Dumroese R. K. (2013) - Preparing for Climate Change: Forestry and Assisted Migration *Journal of Forestry*, Volume 111, Issue 4, July 2013, Pages 287–297, <https://doi.org/10.5849/jof.13-016>

World Weather Attribution (2026) - Climate change increases likelihood of compounding drivers of severe wildfire conditions in France and Spain



Réserve Biologique Dirigée de la Haute Borne – Mare Orientale – Juillet 2026 (cliché ONF)

ELABORATION DU DOCUMENT

Ce document de recommandations a été produit par un Groupe de travail temporaire à l'initiative du Groupe de Travail « Forêts » du Comité Français de l'UICN.

Pilotage : **Jean-Philippe SIBLET**, Président de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau, association fondatrice de l'UIPN devenue UICN. Président du Groupe de Travail « Liste Verte », membre des Commissions « Aires protégées » et « Sauvegarde des espèces » et du Groupes de travail « Wilderness et nature férale » du Comité français de l'UICN.

Animation : **Patrice HIRBEC**, Président du Groupe de Travail « Forêts » du Comité Français de l'UICN, Expert à la Commission « Gestion des écosystèmes » du Comité français de l'UICN, Vice-Président France Nature Environnement
Florence LAVISSIERE, Responsable « Ecosystèmes », Comité Français de l'UICN

Contributeurs/trices :

- **Léna BARAUD** Chargée de mission « Espèces protégées » au Comité français de l'UICN
- **Jane BUISSON** France Nature Environnement Ile-de-France
- **Marc CHEYLAN** Président du Conseil Scientifique de la réserve nationale de la plaine des Maures, Expert à la Commission « Sauvegarde des espèces » du Comité français de l'UICN
- **Bernard CLEMENT** Membre du groupe " forêts" de France Nature Environnement (FNE) Bretagne
- **Alexandre EMERIT** Responsable Biodiversité, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
- **Thierry GAUQUELIN** Professeur émérite Aix Marseille Université, Expert à la Commission « Gestion des écosystèmes » et membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN
- **Laure GERMAIN-THOMAS** Chargée de mission « Aires protégées et Naturalité » au Comité français de l'UICN
- **Emmanuelle GUILMAULT** Directrice du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
- **Rita JACOB BAUER**, Directrice du Parc Naturel Régional (PNR) des Vosges du Nord membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN en tant que représentante de la Fédération des PNR
- **Hervé LE BOULER**, Forestier, écrivain, membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN
- **Damien MARAGE** Professeur Université Marie et Louis Pasteur, Expert à la Commission « Aires protégées » et membre du Groupe de travail « Wilderness et nature férale » du Comité français de l'UICN
- **Emmanuel MICHAU** Membre du Groupe de travail « Liste verte » du Comité français de l'UICN
- **Serge MULLER** Professeur émérite du Muséum national d'histoire naturelle, membre des commissions « Aires protégées » et « Sauvegarde des espèces » du Comité français de l'UICN
- **Christophe PARISOT** Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France
- **Alain PERSUY** Forestier, écologue, écrivain, membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN

- **Michel VALLANCE** Représentant des Amis de la Forêt de Fontainebleau
- **Daniel VALLAURI** Responsable « forêts » du WWF France, Expert à la Commission « Gestion des écosystèmes » et membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN
- **Gilles VAN PETEGHEM** Vice-Président ARBRES 28 & Environnement, Expert à la Commission « Gestion des écosystèmes » et membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN
- **Serge URBANO** Membre du Groupe de travail « Liste verte » du Comité français de l'UICN



Réserve Biologique Dirigée de la Haute-Borne (Platière des Coulevreux) – Juillet 2026 (Cliché ONF)

ANNEXES

ANALYSE DE LA PROPAGATION DES FEUX DE JUILLET 2026 DANS LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU

par Hervé LE BOULER

J'ai effectué le croisement de la base de données forêt IGN (bdf V2) avec la carte des feux avec intensité fournie par l'ONF au groupe scientifique Unesco Fontainebleau du 26/08/2028. Il ressort de son analyse les premières conclusions suivantes, sous réserve d'une analyse statistique des surfaces.

Dans le secteur des Trois Pignons

Le feu a démarré dans une zone à dominante pinède pure (sylvestre mais aussi maritime). Du côté «Vaudoué» de l'autoroute A6 (rive gauche en regardant vers Paris), il s'est développé dans les pinèdes et les zones mixtes pinèdes feuillus et s'est arrêté (a été arrêté ?) avant la limite de la forêt et en arrivant au contact des zones de feuillus purs.

Du côté Fontainebleau de l'autoroute A6 (rive droite en regardant vers Paris), il s'est développé dans une forêt quasi continue, de pins, mixtes et des landes. L'essentiel de l'arrêt s'est fait au sein des peuplements eux-mêmes, et quand minoritairement, il a rencontré des feuillus, il s'est alors arrêté.

Conclusion à vue de carte pour les Trois Pignons

Le feu a parcouru la pinède, la lande et la forêt mixte pinède mélangée de feuillus. De la même façon, il s'est arrêté quand il a rencontré des peuplements de feuillus purs.

Il s'est aussi arrêté aussi au sein des zones avec pins, créant une limite de front de feu sans qu'on trouve une explication claire à l'arrêt : changement de météo ? moyen mis en oeuvre ? À l'intérieur de la zone parcourue on ne voit pas ressortir, à ce stade d'analyse, d'explication de la différence d'intensité du feu selon le type de peuplement (pinède maritime ou sylvestre mixte, lande).

Feu de la Faisanderie

- Aux limites de la zone brûlée, le rôle des réseaux (Route Ronde, Route d'Orléans, limite urbaine de Fontainebleau) est très net pour l'arrêt du feu : points d'appui défense des pompiers ?).

- Dans la zone brûlée la distinction feuillus, pinède pure, mixte (il n'y a pas de landes dans ce secteur, selon la BD forêt) n'est pas claire au niveau des dégâts d'intensité. Manifestement des feuillus purs ont aussi brûlé (effet de rayonnement des feux à côté ? Etat de sécheresse déjà très avancée ?).

Qu'elle évolution spontanée après les feux dans des espaces où le Pin sylvestre est abondant ? Au niveau européen, la littérature est plutôt disparate avec des conditions locales très variées du point de vue climatique et nécessiterait une analyse bibliographique fine impossible dans les délais actuels.

Quelques points semblent ressortir selon les essences.

- Les feuillus ont en général, sauf dans les cas de feu très intense, une capacité rapide à produire des rejets de souches sur les zones brûlées dont les parties aériennes sont mortes et qui assurent une couverture rapide du sol (cas des zones mixtes et feuillus de Fontainebleau, les chênes seront alors favorisés au détriment du hêtre qui rejette moins vigoureusement).

- Les feuillus à grande capacité de dispersion des semences (bouleaux, salicacées) produisent des semis à plusieurs centaines de mètres qui enclenchent un nouveau cycle de sylvigénèse.

Pour les pins, il y a deux contextes très différents :

- Les pins pyrophytes (Alep, maritime) réoccupent rapidement et fortement l'espace à partir d'une partie des cônes présents dans la canopée avant le feu, qui s'ouvrent sous l'effet de la chaleur et libèrent des semences avec des semis à croissance très rapide (fertilité du sol via les cendres).

- les pins noirs et sylvestres sont le plus souvent défavorisés et peuvent même être éliminés car ils ne peuvent disséminer des semences qu'à partir des arbres non atteints par le feu. Avec ce type de pins en peuplement purs et en l'absence de colonisateurs (salicacées, bouleau à distance) ; la pinède, ici de sylvestre, peut disparaître et être remplacée par des landes qui se figeront en blocage évolutif (fougères éricacées et ajoncs à Fontainebleau). La lande rentrant dans des cycles de feux récurrents si elle n'est pas activement gérée.

Compte tenu de ce qui ressort du croisement des cartes du feu 2026 et des peuplement (brulés ou à proximité), il est possible qu'on assiste à la mise en place d'une mosaïque complexe de réponses du milieu difficilement modélisables à priori.

Par contre l'observation fine et rapide, dès maintenant, donnera des réponses robustes.

Les réponses observables arrivant rapidement (déjà le cas avant l'hiver pour les rejets de souches feuillus et les germinations de maritime et de feuillus colonisateurs), on devrait avoir une vision assez claire du futur au bout de 5 ans.

Nota bene : dans le programme AXA For Good où je suis intervenu en tant qu'expert indépendant on a vu apparaître dans certaines parcelles, mais pas toutes, des restaurations spontanées, y compris en semis d'épicéas, au bout de deux ans après les coupes rases totales d'épicéa « scolytés » sous lesquelles après la coupe, il n'y avait plus aucune végétation. Ce qui a conduit à renoncer à replanter localement.

En matière de gestion cela conduit à proposer deux décisions à Fontainebleau (en dehors de la sortie des bois résineux ayant une valeur économique ou pour bloquer les pullulations de scolytes qui s'attaqueront aux pins intacts)

1) Envisager la révision de l'aménagement en court.

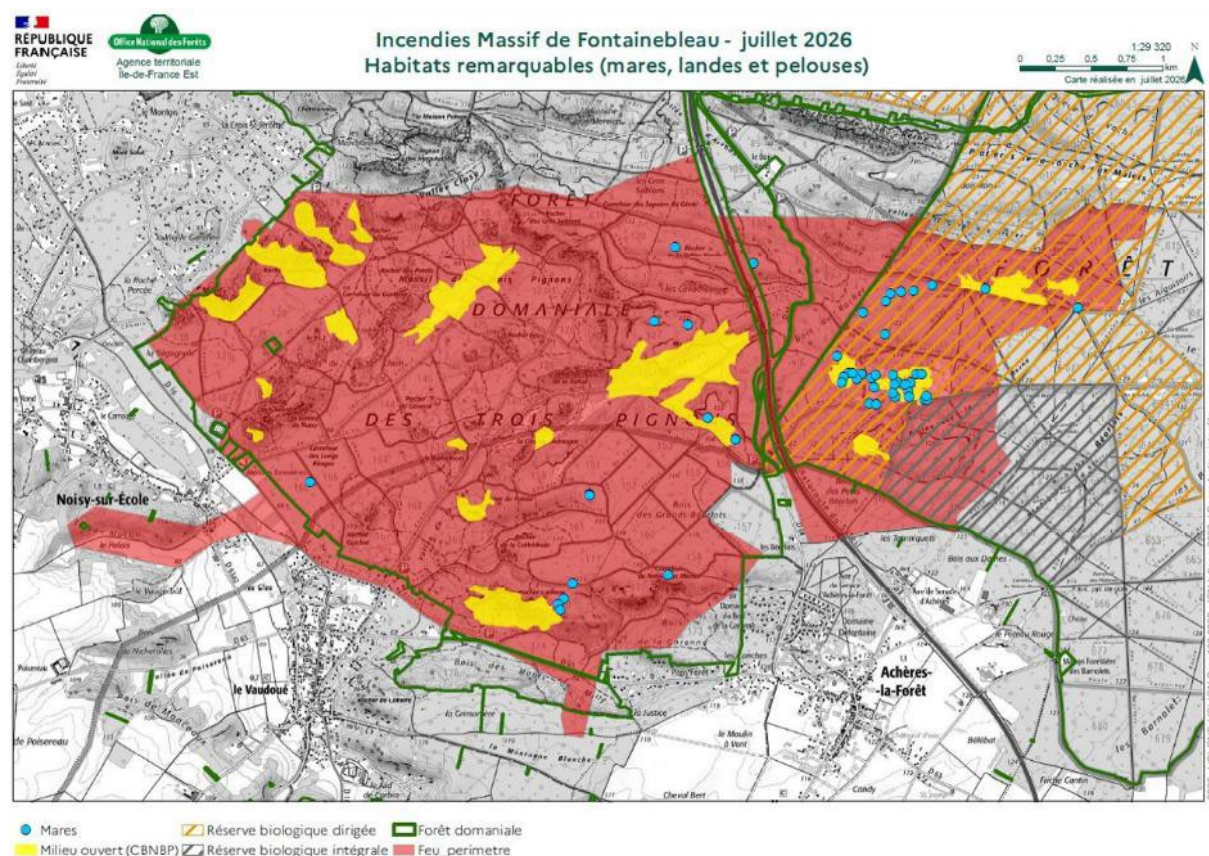
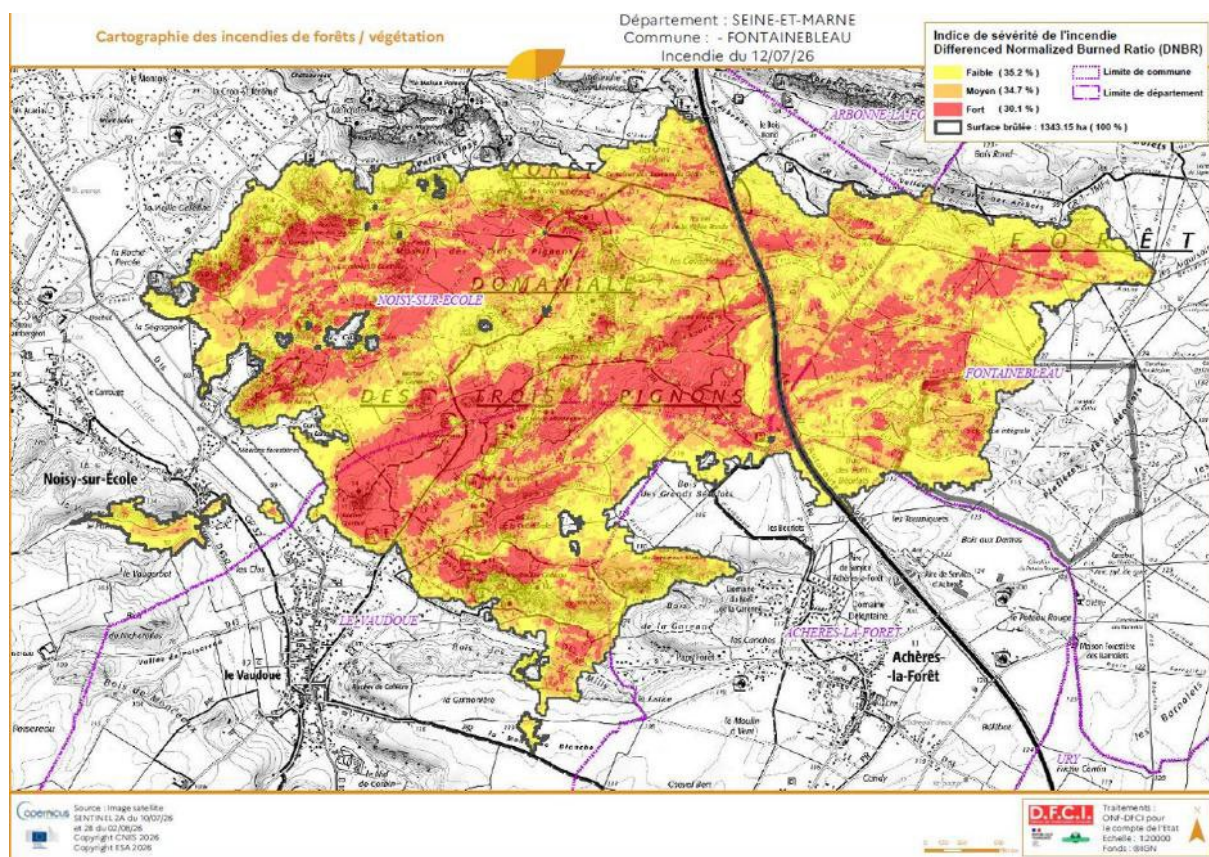
L'aménagement date de 2019. Il n'a pas pu intégrer la trajectoire climat de référence à +4° et le rôle du pin sylvestre dans les feux de 2026.

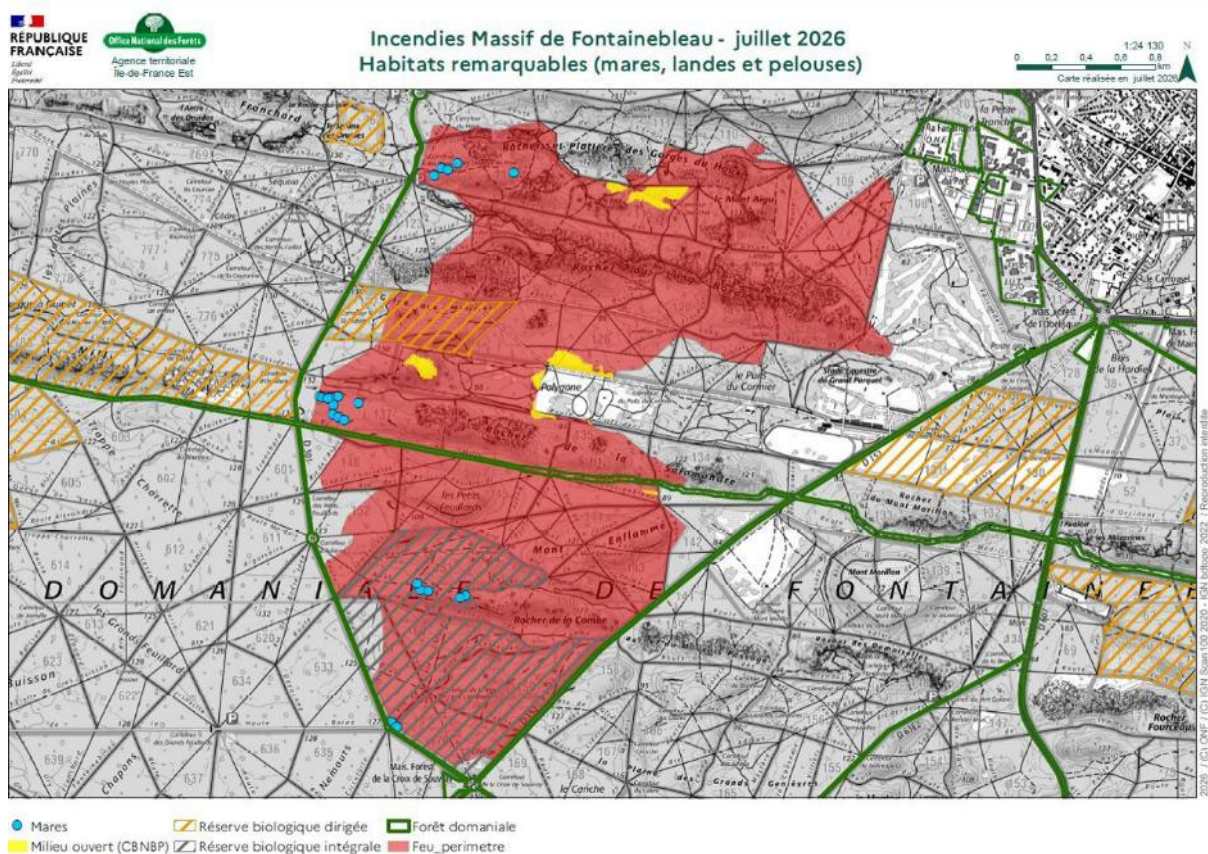
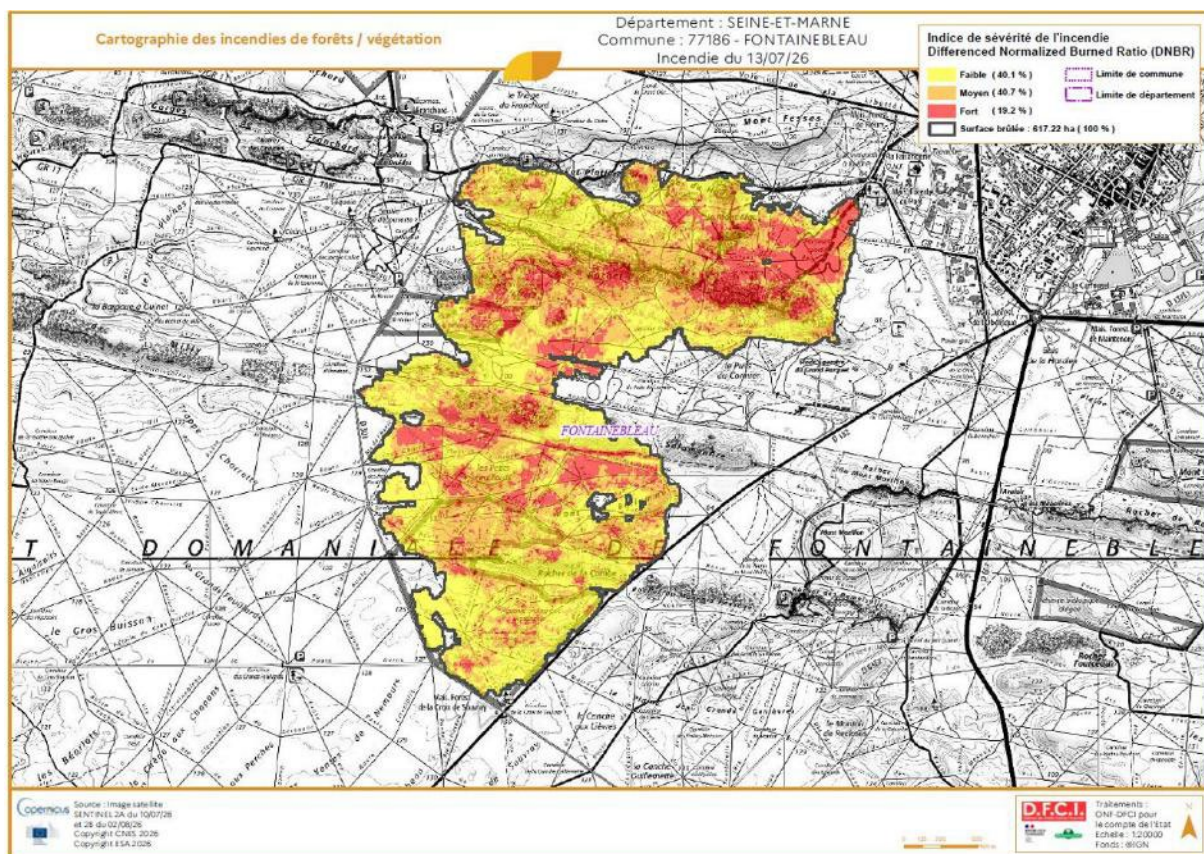
Le programme de coupes et travaux sur les 2000 ha parcourus par le feu ne pourra être appliqué comme prévu.

La place du sylvestre à Fontainebleau est un sujet ancien de controverses. L'analyse faite par l'aménagement en cours devient manifestement obsolète après 2026 sous le double effet de la désadaptation climatique du pin sylvestre avant la fin de cycle des nouvelles générations qui vont apparaître et de la présence du pin comme facteur de risque feu s'aggravant.

2) Y créer une série d'observations pendant 5 ans sans intervention ou avec interventions en mode expérimental pour comparer les résultats et avec un programme scientifique dédié de qualité.

ANNEXE 2 – CARTOGRAPHIES DE L'INCENDIE DE JUILLET 2026





ANNEXE 3 – PÉRIMÈTRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHÈRE UNESCO FONTAINEBLEAU-GÂTINAIS FRANÇAIS

